

SURVEILLANCE SANITAIRE en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Point n°2018/20 du 17 mai 2018

POINTS D'ACTUALITÉS

Cas de syndromes hémolytiques et urémiques en lien avec la consommation de fromage reblochon (lien)	En Saône et Loire, la déclaration obligatoire du chikungunya , de la dengue et du Zika s'accompagne d'un signalement dès la suspicion clinique (cas suspect) (A la Une)	Bilan 2017 et modalités de la surveillance renforcée du chikungunya , de la dengue et du Zika en Saône et Loire pour 2018 (pages 3 à 4)
--	--	--

| A la Une |

Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika en France métropolitaine du 1er mai au 30 novembre

En 2018, le moustique *Aedes albopictus* (« moustique tigre »), vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et des infections à virus Zika est implanté dans 42 départements métropolitains dont la Saône-et-Loire (Figure). Dans ces départements, l'activité hématophage du moustique femelle, prépondérante de mai à novembre, rend possible une transmission autochtone à partir de personnes infectées au préalable lors de séjours dans des zones de circulation de ces maladies.

En France métropolitaine, la surveillance habituelle au cours de l'année du chikungunya, de la dengue et de l'infection à virus Zika repose sur la déclaration obligatoire (DO) des cas biologiquement confirmés.

Pour réduire au maximum le risque de transmission sur le territoire métropolitain, du 1^{er} mai au 30 novembre, dans les départements où *Aedes albopictus* est implanté, la surveillance par la DO est dite « renforcée » avec le signalement de cas importés dès la suspicion clinique (cas suspects). Ce signalement immédiat, sans attendre la confirmation biologique, permet d'enclencher des mesures de prévention ou de lutte anti-vectorielle autour des cas.

Comment signaler en Bourgogne Franche-Comté ?

Les médecins cliniciens et les laboratoires de biologie médicale de Saône-et-Loire doivent signaler dès leur suspicion tout cas éventuel de chikungunya, de dengue et d'infection à virus Zika à l'aide de la [fiche de signalement](#). Cette fiche de signalement est à envoyer au point focal régional de l'Agence régionale de santé (ARS) - par mail à ars-bfc-alerte@ars.sante.fr ou par fax au 03 81 65 58 65.

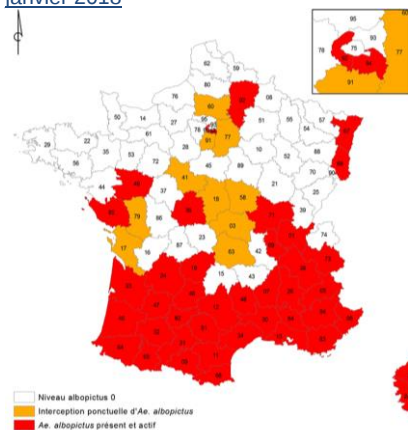
Pour les 7 autres départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, la surveillance reste habituelle et repose sur la déclaration obligatoire

des cas biologiquement confirmés. Les diagnostics biologiquement confirmés de ces 3 virus sont à signaler à l'aide du formulaire de DO et à envoyer par mail à ars-bfc-alerte@ars.sante.fr ou par fax au 03 81 65 58 65.

Le bilan de la surveillance renforcée mise en œuvre en 2017 ainsi que les modalités de surveillance pour cette année sont présentés en pages 3 et 4 du point épidémiologique de cette semaine.

Pour en savoir plus : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/node/3314>
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/Chikungunya/Dispositifs-de-surveillance-et-partenaires>
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/Dengue/Dispositifs-de-surveillance-et-partenaires>
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/Zika/Le-systeme-de-surveillance>

Figure : Départements avec présence (en jaune) ou implantation (rouge) du vecteur *Aedes albopictus* au 1^{er} janvier 2018



| Veille internationale |

Sources : Organisation Mondiale de la Santé (OMS), European Centre for Disease Control (ECDC)

15/05/2018 – L'ECDC signale une épidémie à virus Ebola en République Démocratique du Congo, 39 cas ont été rapportés dont 19 sont décédés ([lien](#)).

16/05/2018 – L'ECDC publie un rapport technique sur un typage moléculaire de *Neisseria Gonorrhoeae* identique sur le plan international ([lien](#)).

14/05/2018 - L'OMS publie un plan pour éliminer de l'alimentation les acides gras trans produits industriellement : ceux-ci entraînant plus de 500 000 décès par maladie cardiovasculaire par an ([lien](#)).

| Surveillance de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire (MDO) |

La Cire dispose en temps réel des données de 5 MDO déclarées dans la région : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, rougeole, légionellose et toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

| Tableau 1 |

Nombre de MDO déclarées par département (mois en cours M et cumulé année A) et dans la région 2015-2018, données arrêtées au 17/05/2018

Bourgogne Franche-Comté																				
	21		25		39		58		70		71		89		90		2018*	2017*	2016	2015
	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A				
IIM	0	4	0	3	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	11	20	22	17
Hépatite A	0	2	2	4	0	1	0	2	0	0	0	13	0	0	0	1	23	65	38	24
Légionellose	0	5	1	4	0	0	0	0	0	3	0	4	0	6	0	4	26	129	74	105
Rougeole	1	2	0	1	0	1	5	5	0	2	1	6	0	4	0	0	21	1	3	9
TIAC ¹	0	0	0	5	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	7	33	37	35

¹ Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

* données provisoires - Source : Santé publique France

| Surveillance non spécifique (SurSaUD®) |

Les indicateurs de la SURveillance SANitaire des Urgences et des Décès (SurSaUD®) présentés ci-dessous sont :

- le nombre de passages aux urgences toutes causes par jour, (tous âges et chez les 75 ans et plus) des services d'urgences de Bourgogne-Franche-Comté adhérant à SurSaUD®
- le nombre d'actes journaliers des associations SOS Médecins, (tous âges) (Dijon, Sens, Auxerre, Besançon)
- le nombre de décès des états civils informatisés de Bourgogne-Franche-Comté

Commentaires :

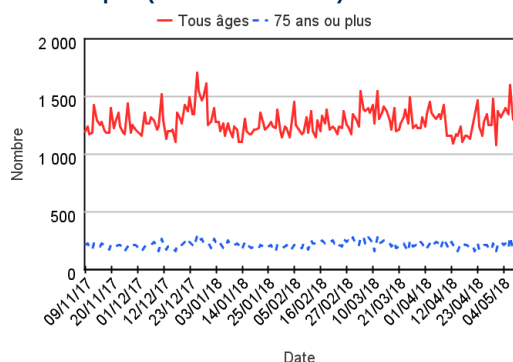
Suite à un problème informatique, les données présentées sont arrêtées à la semaine 19.

Complétude :

Les indicateurs des centres hospitaliers de Chatillon-sur-Seine, Clamecy (Ad.), CHU de Dijon et la clinique médico-chirurgicale de Chenôve n'ont pas pu être pris en compte dans la figure 1.

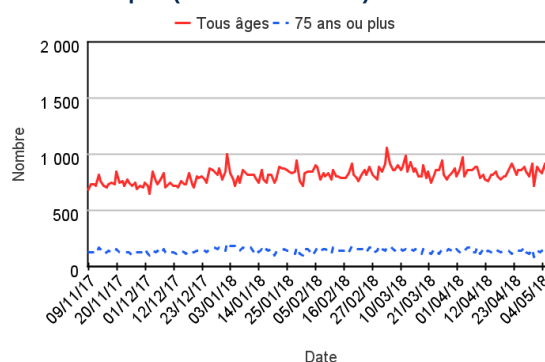
| Figure 1 |

Nombre de passages aux urgences par jour en Bourgogne, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : OSCOUR®)



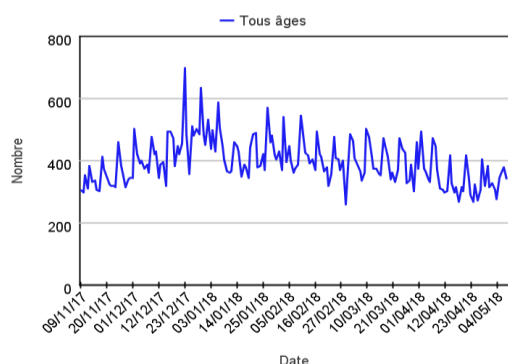
| Figure 2 |

Nombre de passages aux urgences par jour en Franche-Comté, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : OSCOUR®)



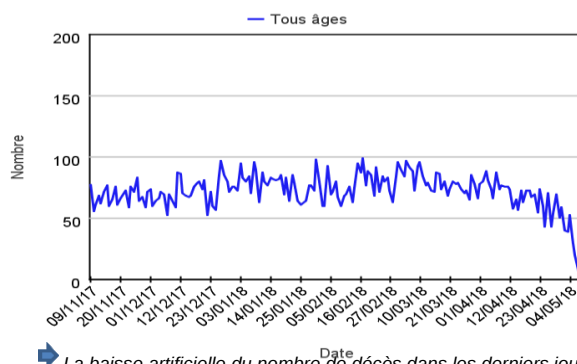
| Figure 3 |

Nombre d'actes journaliers SOS Médecins de Bourgogne-Franche-Comté (Source : SOS Médecins)



| Figure 4 |

Nombre de décès journaliers issus des états civils de Bourgogne-Franche-Comté (Source : INSEE)

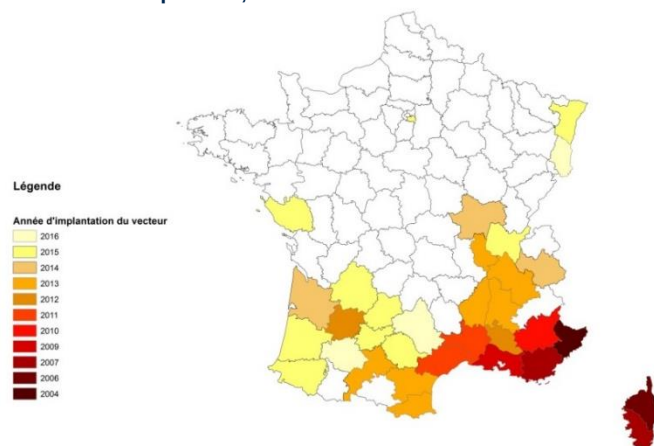


La baisse artificielle du nombre de décès dans les derniers jours est liée à l'existence d'un délai de déclaration

| Bilan de la surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du Zika mise en œuvre du 1^{er} mai au 30 novembre 2017 |

| Figure 5 |

Départements et année d'implantation du vecteur *Aedes albopictus* en France métropolitaine, 2017



Méthodes :

Du 1^{er} mai au 30 novembre 2017, la surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et de l'infection à virus Zika dans les 33 départements métropolitains dont la Saône-et-Loire où le moustique vecteur (*Aedes albopictus* dit « moustique tigre ») est implanté (Figure 5), était basée sur :

- le dispositif de surveillance de la déclaration obligatoire de ces trois pathologies ;
- le signalement sans délai par les médecins cliniciens et les laboratoires libéraux et hospitaliers à l'Agence régionale de santé (ARS) des cas suspects importés ;
- une analyse quotidienne des données des laboratoires Biomnis et Cerba pour identifier les cas qui n'auraient pas été signalés par les deux systèmes décrits précédemment.

Le signalement d'un cas entraînait des investigations épidémiologiques et entomologiques le cas échéant.

Résultats : (Tableau 2)

Du 1^{er} mai au 30 novembre 2017, 729 signalements ont été effectués dans les 33 départements où le moustique tigre était actif. Parmi ces signalements, 194 cas (27 %), dont 176 cas importés, ont été confirmés ou considérés probables par les tests biologiques :

- * 7 cas importés et 17 cas autochtones (dont 2 probables) de chikungunya,
- * 151 cas de dengue, tous importés,
- * 15 cas importés d'infections à virus Zika et 1 cas autochtone (transmission sexuelle),
- * 3 cas de flavivirus (résultats sérologiques ne permettant pas de distinguer la dengue et le Zika), tous importés.

La surveillance renforcée a lieu en Saône-et-Loire depuis 2015. En 2018, 10 signalements ont été réceptionnés durant la période de surveillance renforcée par l'ARS Bourgogne Franche-Comté. Parmi les 10 signalements reçus, 6 ont été validés. Tous les signalements validés ont émanés du signalement sans délai des médecins cliniciens et des laboratoires libéraux et hospitaliers du département. Un cas importé d'infection à virus Zika a été confirmé (pays de séjour : Costa Rica). Il n'était plus virémique à son retour en métropole.

Parmi les 6 signalements validés, 4 patients étaient virémiques en département de niveau 1 (département où le moustique tigre est implanté et actif). Trois signalements ont fait l'objet d'une information de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID) Rhône-Alpes afin d'enclencher l'enquête entomologique : 1 cas ayant été infirmé rapidement (autre diagnostic) n'a pas fait l'objet d'une prospection entomologique ; pour les 2 derniers cas, l'EID a réalisé un traitement larvicide autour de leur domicile.

| Tableau 2 |

Nombre de cas suspects signalés, puis confirmés (importés et autochtones) de dengue, de chikungunya et de Zika, par région de surveillance renforcée, du 1^{er} mai au 30 novembre 2017

Régions (N° départements)	Cas suspects signalés (cas validés)	Cas importés confirmés				Cas autochtones confirmés		
		Dengue	Chikungunya	Zika	Flavivirus*	Dengue	Chikungunya	Zika
Grand-Est (67-68)	21	10	2	1	0	0	0	0
Nouvelle-Aquitaine (24-33-40-47-64)	79	16	1	4	0	0	0	0
Auvergne-Rhône- Alpes (01-07-26-38-69-73)	137	43	0	3	1	0	0	0
Bourgogne- Franche-Comté (71)	6	0	0	1	0	0	0	0
Corse (2A-2B)	6	1	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France (94)	26	18	2	0	1	0	0	0
Occitanie (11-12-30-31-32-34-46- 66-81-82)	94	28	1	5	1	0	0	0
Pays-de-la-Loire (85)	2	1	0	0	0	0	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur (04-06-13-83-84)	358	34	1	1	0	0	17	1
Total	729	151	7	15	3	0	17**	1***

* Résultats sérologiques ne permettant pas de distinguer la dengue et le Zika.

** Quinze cas confirmés (PCR positive) et 2 cas probables (IgM anti-chik isolées)

*** Transmission sexuelle à partir d'un cas importé

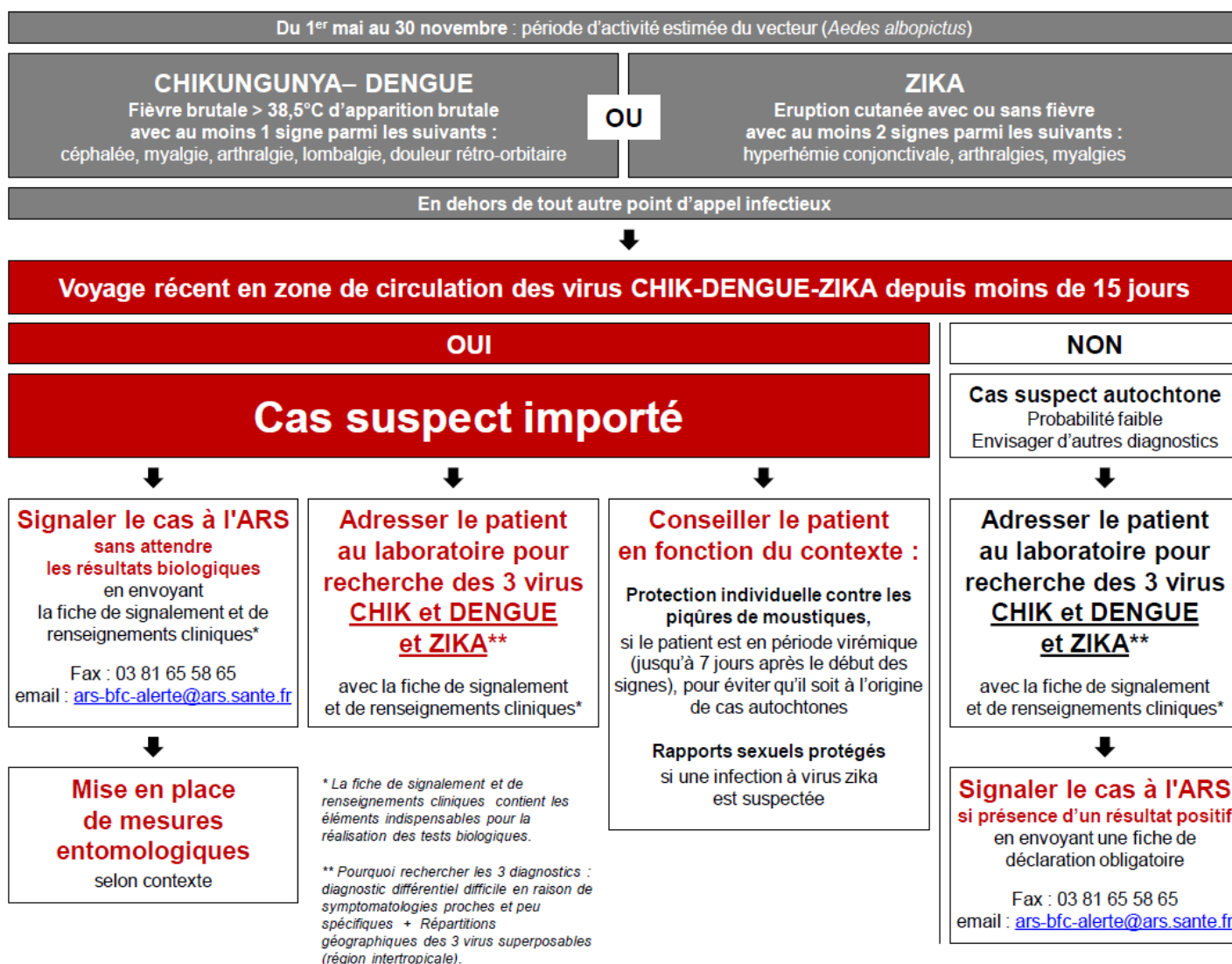
| Modalités de la surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du Zika en Saône-et-Loire en 2018 |

La surveillance a démarré au 1^{er} mai. Les modalités de surveillance sont les mêmes qu'en 2017. Le circuit de signalement des cas suspects à effectuer par les médecins et les biologistes de Saône-et-Loire (71), et ce quel que soit le département de domicile du patient est présenté en figure 6.

La recherche des diagnostics chikungunya, dengue et Zika doit se faire simultanément dans le cadre de la surveillance renforcée, même si le diagnostic est plus orienté vers une des 3 pathologies (Figure 7).

| Figure 6 |

Circuit de signalement des cas de chikungunya, de dengue et de Zika à l'attention des médecins et biologistes du 71



| Figure 7 |

Modalités de diagnostic biologique du chikungunya, de la dengue et du Zika

	DDS*	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR sur sang (chik-dengue-zika)																	
RT-PCR sur urines (zika)																	
Sérologie (IgM-IgG) (chik-dengue-zika)																	

* Date de début des signes

Analyse à prescrire



Département Alerte et Crise

Point Focal Régional (PFR) des alertes sanitaires

Tél : 0 809 404 900
Fax : 03 81 65 58 65
Courriel : ars-bfc-alerte@ars.sante.fr

| Remerciements des partenaires locaux |

Nous remercions nos partenaires de la surveillance locale :

Réseau SurSaUD®, ARS sièges et délégations territoriales, Samu Centre 15, Laboratoire de virologie de Dijon, Services de réanimation de Bourgogne-Franche-Comté et l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.



Equipe de la Cire Bourgogne Franche-Comté

Coordonnateur
Claude Tillier

Epidémiologistes
François Clinard
Olivier Retel
Jeanine Stoll
Elodie Terrien
Sabrina Tessier

Assistante
Mariline Ciccardini

Internes de santé publique
Benjamin Coulon
Mickaël Piccard

Directeur de la publication
François Bourdillon,
Santé publique France

Rédacteurs
L'équipe de la Cire

Diffusion
Cire Bourgogne-Franche-Comté
2, place des Savoirs
BP 1535 21035 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 41 99 41
Fax : 03 80 41 99 53
Courriel : cire-bfc@santepubliquefrance.fr

Retrouvez-nous sur :
<http://www.santepubliquefrance.fr>